

**INSCRIPTION EN ZONE MIXTE
Année scolaire 2024/2025**

➤ L'inscription des élèves dans l'un des établissements scolaires s'établit en fonction du périmètre scolaire, défini par délibération du Conseil Municipal. Des zones dites mixtes sont établies pour permettre une meilleure répartition des inscriptions.

➤ Si votre adresse de domicile est dans une zone mixte, veuillez cocher votre école de préférence et en **préciser le motif** ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

– CANDOLLE (allée de)

- ☐ CHÂTELAINE
☐ LA PLAINE

– DE GAULLE (avenue Général) – côté impair du n°33 au n°51

Écoles maternelles :

- ☐ GRANGE BRUYERE
☐ CHATELAIN

Écoles élémentaires :

- ☐ PAUL FABRE
☐ CHÂTELAINE

– EUROPE (boulevard de l') – Résidence « Horizon Nord » du n°6 au n°18 et n°4Bis

Écoles maternelles :

- ☐ LA PLAINE
☐ GRANGE BRUYÈRE

Écoles élémentaires :

- ☐ LA PLAINE
☐ PAUL FABRE

– FOCH (avenue Maréchal) – du n° 71 au n° 89

Écoles maternelles :

- ☐ GRANGE BRUYÈRE
☐ LOUISE CHASSAGNE

Écoles élémentaires :

- ☐ PAUL FABRE
☐ ROBERT SCHUMAN

– **FONTS** (chemin des) – côté pair du n°88 au n°100

☐ CHÂTELAIN

☐ LA PLAINE

– **HUIT MAI** (rue du)

Écoles maternelles :

☐ GRANGE BRUYÈRE

☐ LOUISE CHASSAGNE

Écoles élémentaires :

☐ PAUL FABRE

☐ ROBERT SCHUMAN

Ce document est à joindre au formulaire de pré-inscription scolaire.

Votre demande fera l'objet d'un examen par le service Vie Scolaire.
La réponse vous sera donnée par écrit.

Fait à....., le.....

Signatures obligatoires des responsables légaux :